

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 25 Juin 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 19 Juin 2024. Présents** : AUGER Catherine, , CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DAGUIN Gérard, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZUIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine **Excusés** : BARBIER Daniel (Pouvoir à Guyot J.), BARBIER Roger, BERNARD Colette (Pouvoir à Rollin P.), BORNET Carole (Pouvoir à Thevenard P.), COLAS David (pouvoir à Vingdiolet MC.); DUMONT Sylvie (Pouvoir à GIRARD Pascal), HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MOREAU Alain (Pouvoir à Jaillot A.), MOREAUX Jacques, ROY Barbara Alice (Pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (Pouvoir à Martin M.), SIMONNET Pascale (Pouvoir à Vincent M.) **Absents** : BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, LEROY Anne
Secrétaire de séance : VENUAT Eric **En exercice** : 44. Présents : 27 Votants : 36
La délibération est présentée par le rapporteur Justine Guyot

14. Environnement / Contractualisation : Fonds de concours - Modification du règlement d'intervention

La CCSN par l'attribution d'un fonds de concours à ses 16 communes de moins de 1 000 habitants (population municipale), a la volonté de les accompagner dans la réalisation de leurs investissements depuis 2019.

Le fonds de concours peut intervenir sur plusieurs sortes d'investissement dont la « construction, aménagement ou réfection de bâtiments communaux ou d'équipements sportifs / culturels ». Ce qui est, excepté pour la construction, compatible avec les projets éligibles au fonds PCAET.

Pour encourager et aider, la rénovation énergétique des bâtiments, la CCSN propose de modifier le règlement d'intervention du fonds de concours afin que les communes bénéficiaires puissent le cumuler avec le fonds PCAET.

Pour cela il convient de modifier l'article 2.2 « bénéficiaires et dépenses concernées » et ajouter la phrase suivante. « S'agissant des projets éligibles au fonds PCAET et au fonds de concours, ces derniers ne sont pas contraints par un montant maximal de dépenses ».

Les autres articles, modalités d'attribution et montants de participation restent inchangés. La participation financière de la CC Sud Nivernais ne pourra jamais être supérieure à celle de la commune.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** cette modification.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 25 Juin 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 27/06/2024
Et de la publication le 27/06/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY